

REPUBLIQUE DU BURUNDI



Ministère des Finances

CABINET DU MINISTRE

## APPUI À L'ORDONNATEUR NATIONAL DU FED

### RAPPORT D'ACTIVITES DU PROJET « APPUI À L'ORDONNATEUR NATIONAL DU FED »

«DP1 CELON – 9<sup>ème</sup> FED»

JUIN 2007 – SEPTEMBRE 2007

RAPPORT N° 2

## **Fiche Signalétique**

- Pays bénéficiaire :  
**Burundi**
  
- Intitulé du Projet :  
**Appui à l'Ordonnateur National du F.E.D**
  
- N° du projet :
  
- Montant du Devis-Programme n°1 de croisière : CELON  
– 9<sup>ème</sup> FED (12 mois) : **675.045.572 BIF**
  
- Période couverte :  
**4 mois du DP 1 (Juin – Septembre 2007)**

CELLULE D'APPUI A  
L'ORDONNATEUR  
NATIONAL DU FED

---

1

Rapport d'activités  
Juin – Septembre 2007

## SOMMAIRE

<b>SOMMAIRE</b>	
1	Résumé
2	Activités de la période écoulée : Juin – Septembre 2007
3	Plan d'actions pour la période d'octobre à Décembre 2007

## I. RESUME

### 1.1. Principaux événements et réalisations de la période :

Le présent rapport couvre une période de quatre premiers mois du Devis Programme de Croisière (DP1 - CELON – 9<sup>ème</sup> FED). A partir du prochain, le rapport sera édité sur une base trimestrielle comme avant (CELON 7<sup>ème</sup> FED, DP CELON - STABEX).

Durant la période du présent rapport, des changements importants ont été opérés au niveau des services de l'Ordonnateur National :

- En date du 13 juillet 2007, Madame Clotilde NIZIGAMA a remplacé Madame Denise SINANKWA, en qualité de Ministre des Finances, Ordonnateur National du FED
- Vers la fin de septembre 2007 Monsieur Joseph NDAYIKEZA a remplacé Monsieur Nicodème NIZIGIYIMANA, en qualité de Chef de cabinet au Ministère des Finances et Ordonnateur National du FED Suppléant
- A partir du 28 septembre 2007, Monsieur Jean Claude VAN DAM a pris fonction d'Assistant technique permanent à la CELON. Il remplace à ce poste Monsieur Jean Pierre LEGOFF dont le contrat financé sur les fonds STABEX est arrivé à expiration le 30 septembre 2007.

Durant la période, trois (3) conventions de financement ont été signées à savoir :

- La convention de financement pour l'appui budgétaire à la stabilisation macro – économique – 9<sup>ème</sup> FED (2007 – 2008) pour un montant de 30 millions d'Euros,
- La convention de financement pour le projet Lien Urgence – Réhabilitation et Développement dans le secteur de la Santé au Burundi « SANTE PLUS » pour un montant de 7,85 millions d'Euros.
- La convention de financement pour la facilité de coopération technique, deuxième phase, pour un montant de 600.000 Euros.

Durant la période, l'Ordonnateur National et le chef de Délégation ont approuvé :

- La conclusion de la Revue à fin de parcours du Document de Stratégie Pays et Programme Indicatif National du 9<sup>ème</sup> FED. Avec cette revue la contribution de la Commission à travers l'enveloppe A (programmable) est passée de 115.000.000 Euros à 216.538.963 Euros. Cette augmentation provient des reliquats des FED antérieurs.
- Le rapport annuel conjoint : Ordonnateur National – Chef de Délégation de la Commission Européenne pour l'exercice 2006.

Des requêtes de financement ont été adressées à la Délégation de la Commission Européenne dont les plus importantes sont :

- La requête de financement d'un montant de 23.158.963 Euros, pour un complément de fonds pour l'aménagement et le bitumage de la Route Nationale n°12 : Gitega – Karuzi – Muyinga et de la Voirie Urbaine de Bujumbura.
- La requête de financement pour l'audit des fonds PPTE (Pays Pauvres Très Endettés).
- La requête de financement pour l'audit des marchés publics 2006.
- La requête de financement pour l'informatisation du Ministère des Finances.
- La requête de financement pour une deuxième mission d'assistance technique au Ministère du Commerce dans le cadre des négociations des Accords de Partenariat Economique (APE).
- La requête de financement pour une mission d'élaboration d'une étude d'identification d'un programme d'appui à la protection du Parc National de la RUVUBU.

Des instruments d'administration et de gestion des programmes et projets financés par le Fonds Européenne de développement et les lignes budgétaires de la Commission Européenne ont été mis en place :

- Le Protocole d'Accord sur les dispositions administratives particulières régissant le fonctionnement de la Cellule d'Appui à l'Ordonnateur National du FED et des structures de mise en œuvre de la Coopération Burundi – Union Européenne.
- Le Protocole d'Accord pour la mise en application du régime fiscal et douanier pour les marchés financés par le Fonds Européen de Développement et les actions extérieures financées par le budget de l'Union Européenne
- Le Protocole d'Accord sur la dérogation à la règle d'origine pour les marchés financés par le Fonds Européen de Développement et les lignes directes de la Commission
- La lettre circulaire sur le délai minimum de traitement des dossiers par la CELON
- La lecture commune de la grille harmonisée des salaires des programmes et projets FED.

Au niveau d'avancement des programmes et projets :

- Le contrat pour les travaux de construction de la Route Nationale n°12 : Gitega – Karuzi – Muyinga et de réhabilitation de la Voirie Urbaine de Bujumbura a été signé par toutes les parties le 30 août 2007 (ON – Délégation – SOGEA – SATOM).
- Le contrat pour la surveillance et le contrôle des travaux de construction de la RN 12 a été signé le 24 septembre 2007 (ON – Délégation – BCEOM).
- Le contrat pour la surveillance et le contrôle des travaux de réhabilitation de la Voirie Urbaine de Bujumbura a été approuvé par l'ON et la Délégation et transmis au titulaire du marché pour approbation (SGI Consulting SA).

- Le programme Post Conflit de développement Rural a démarré en août 2007 et a déjà préparé et fait adopter son 1<sup>er</sup> devis programme de démarrage. Des dossiers d'appels d'offres pour les différents équipements étaient en cours d'analyse à la CELON.
- Le Programme d'Appui à la Bonne Gouvernance a terminé son devis programme de démarrage et exécute actuellement son premier devis programme de croisière depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2007. Le personnel national a été recruté au niveau du siège et le recrutement était en cours de finalisation pour les conseillers provinciaux. Les dossiers d'appel d'offres pour l'équipement du programme ont été finalisés et lancés.
- Le programme ARCANE est en train de terminer son devis programme de démarrage et a présenté pour approbation son premier devis programme de croisière qui aurait commencé le 1<sup>er</sup> octobre 2007.
- Après l'approbation de l'avenant n°2 du COM STABEX 1992 - 1999, tous les programmes sont en cours de réalisation : les protocoles de mise en œuvre ont été approuvés par l'Ordonnateur National et le Chef de Délégation en ce qui concerne : la replantation de 3.000 hectares de palmeraies villageoises de Rumonge, l'appui à la réinsertion des personnes expulsées de Tanzanie, l'extension de la théiculture dans la Province Mwaro, le Programme de réhabilitation de la filière café, le Programme de réinsertion des expulsés de Tanzanie, le Programme de réhabilitation des pistes rurales prioritaires etc..

Les devis programmes pour la mise en exécution de ces protocoles ont été approuvés par l'Ordonnateur National et le Chef de Délégation de la Commission Européenne.

- Pour le Programme d'Appui à la Réduction de la Pauvreté et à l'Allègement de la Dette multilatérale, l'assistant technique dont le mandat avait expiré le 15 mai 2007 a été remplacé. L'avenant n° 2 au Devis Programme n°1 de croisière a été approuvé et le dossier d'appel d'offres pour l'acquisition du matériel et services informatiques a été relancé.

Dans le cadre du renforcement des capacités des cadres des Programmes et projets, l'assistant technique en appui à la CELON a dispensé des cours de formation sur les procédures du 9<sup>ème</sup> FED aux cadres et agents des Projets en cours d'exécution. Une formation sur le système d'information des projets FED a été assurée par les experts de la société TOMATE sur les modules : TOMFED, TOMON et TOMMARCHES. Un cours en informatique (Word et Excel) a été dispensé à huit personnes de la CELON par CAL – Burundi.

La CELON a participé aux réunions hebdomadaires avec la Délégation de la Commission Européenne et les autres programmes communautaires sur l'état d'avancement des activités. Ces réunions permettent de lever les goulots d'étranglement qui entravent la bonne exécution des programmes et projets.

## **2. Actions réalisées au cours de la période de juin à septembre 2007**

### **2.1. Activités de la Régie CELON :**

#### **2.1.1. Assistance technique en appui à la CELON**

Le contrat d'assistance à la CELON dont le titulaire était Jean Pierre LEGOFF a été prolongé pour une période de 1,5 mois et expirait le 30 septembre 2007. Cette prolongation permettait de ne pas laisser le vide à la CELON en matière d'appui en assistance technique

En ce qui concerne le recrutement de l'assistant technique long terme sur la Convention de financement CELON – 9<sup>ème</sup> FED, la date limite de remise des offres était fixé au 20 juin 2007. A cette date, 4 offres (Sofreco, Agrifor, Particip et B&S Europe) ont été réceptionnées et analysées par une commission ad hoc nommée par l'Ordonnateur National du FED. L'évaluation des offres sur base de la méthodologie et des CV a donné la préférence à la société SOFRECO pour l'exécution de ce marché.

Après l'accord de l'ON et de la Délégation sur la proposition de la Commission, le marché a été notifié à SOFRECO en lui demandant de transmettre dans un délai de 15 jours les preuves que la société ne se trouve pas dans les cas d'exclusion prévus au point 2.3.3. du Guide Pratique des Procédures Contractuelles. Après la réponse de SOFRECO, le contrat préparé par la CELON a été transmis à la Délégation pour endossement, puis à l'Ordonnateur National pour approbation. Ensuite, il a été transmis au titulaire en lui demandant de l'approuver dans un délai de 30 jours.

Le contrat a été accepté par SOFRECO le 23 août 2007 et réceptionné à la CELON le 03 septembre 2007. L'ordre de service pour commencer les prestations a été signé le 7 septembre 2007 et Monsieur Jean Claude VAN DAM, aligné par SOFRECO est arrivé à Bujumbura le 27 septembre 2007.

Les bureaux qui n'ont pas été retenus ont été informés de la faiblesse de leurs offres. Le modèle de lettre indique la notation du bureau retenu en comparaison avec chaque bureau non retenu. Enfin, un avis d'attribution de marché de service a été transmis à la Délégation de la Commission Européenne pour publication sur le site de la Commission Européenne.

#### **2.1.2. Recrutement du personnel national**

Le processus de recrutement s'est poursuivi en ce qui concerne le recrutement du personnel aux postes suivants : Deux Chargés de programmes (Infrastructures et Bonne Gouvernance et société), un comptable A1 et un comptable A2.

La seconde étape portait sur les tests écrits et l'interview. Le résultat final a abouti à l'engagement de :

- Monsieur Salvator NTAKABANYURA au poste de Chargé de Programmes Infrastructures
- Madame Gaudence NDAYISENGA au poste de Chargée de programmes Bonne Gouvernance et société
- Madame Marie Viola NAHIMANA au poste de comptable chargée du contrôle des pièces
- Madame Clémentine KANEZA au poste d'aide comptable chargée du contrôle des pièces

Les termes de référence ont été préparés et les appels à candidatures lancés pour les postes de Directeur Adjoint, d'Assistant Administratif, de Secrétaire Standardiste Documentaliste, d'agents de nettoyage et de chauffeur.

Après évaluation des CV, tests écrits et interviews, les personnes suivantes ont été retenues :

- Monsieur Jean Baptiste HAKIZIMANA : Directeur Adjoint
- Madame Evelyne BARANYIZIGIYE : Assistante Administrative
- Madame Marie NIYOKINDI : Secrétaire standardiste documentaliste
- Monsieur Rédempteur NTACONZOBA et Côme RARANA, agents de nettoyage
- Monsieur NIJIMBERE Fischer : chauffeur de Direction

Le poste d'assistant administratif avait été relancé et pour le chauffeur, il s'agissait d'un remplacement.

### **2.1.3. Installation d'un système d'information des projets communautaires**

Le contrat pour la mise en place d'un système d'information et de gestion informatisé au sein des programmes et projets FED a été approuvé par la société TOMATE (Techniques d'organisation et micro – informatique Associations et transferts d'expertises SARL) le 13 août 2007.

La première mission d'une durée de 3 semaines a consisté à l'analyse des besoins et de conception du système. Une deuxième mission a été réalisée en deux phases, une première de formation sur les logiciels TOMFED, TOMMARCHE et TOMON, une deuxième phase pour l'installation des logiciels sur le serveur et sur les postes informatiques des utilisateurs.

### **2.1.4. Facilité de Coopération Technique**

Une requête de financement a été adressée à la Délégation de la Commission Européenne dans le cadre d'une deuxième mission d'appui au Ministère du commerce, particulièrement pour des négociations des Accords de Partenariat Economique.

La première Convention de financement de la Facilité de Coopération Technique expirant en matière d'engagement au 12 août 2007, une requête de financement de la seconde phase de la Facilité de Coopération Technique a été préparée et soumise à l'approbation de la Délégation de la Commission Européenne.

La Convention de financement pour la seconde phase du projet a été signée par l'Ordonnateur National le 11 septembre 2007 pour un montant de 600.000 Euros. Cette convention poursuit les mêmes objectifs que la première à savoir les actions d'assistance technique, d'organisation de séminaires et conférences ainsi que le financement des actions de formation pour les nouveaux projets et programmes.

Dans le cadre de la convention de financement qui a expiré le 12 août 2007 en termes d'engagements, un devis programme axé sur la formation des cadres et agents des programmes communautaires a été approuvé par l'Ordonnateur National et le Chef de Délégation. Il permettra le renforcement des capacités par des actions de formations organisées aussi bien sur place qu'à l'étranger (échanges d'expériences).

#### **2.1.5. Appui budgétaire à la stabilité macro – économique 2007 - 2008**

La Convention de financement du programme d'appui budgétaire à la stabilité macro – économique 2007 – 2008 a été signée par l'Ordonnateur National le 11 septembre 2007 pour un montant de 30 millions d'Euros.

Le montant sera décaissé en trois tranches fixes et 3 tranches variables. Les décaissements des tranches fixes respectivement de 11 millions d'euros, 5 millions d'euros et 5 millions d'euros seront conditionnés par des progrès accomplis dans l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique ou une stratégie nationale de développement et de réformes, la poursuite satisfaisante du programme des réformes macro – économique agréé par le FMI, les progrès continus dans l'amélioration de la gestion des finances publiques.

Pour les tranches variables, les conditionnalités sont les suivantes :

##### A) Première tranche de 4 millions d'Euros :

- 2 millions après la promulgation du nouveau Code des Marchés Publics
- 1 million après l'intégration de la solde dans le système d'information intégré pour la gestion des finances publiques
- 1 millions après l'acceptation de la méthodologie du recensement de la Fonction publique, de la Police et de l'Armée.

##### B) Deuxième tranche de 2 millions d'Euros :

- 0,5 million après la requête pour la réalisation d'audits de la passation de Marchés Publics spécifiques en 2006,
- 0,5 million après la phase préparatoire du recensement de la Fonction Publique, de la Police et de l'Armée (système informatisé de la gestion du personnel de l'Etat testé et en place)
- 0,5 million après la publication du rapport de la Cour des Comptes sur l'exécution budgétaire 2006 et la publication et la médiatisation des débats au Parlement
- 0,5 million après la mise en place d'un mécanisme de suivi de la mise en œuvre du CSLP et sélections d'indicateurs pour assurer le suivi de l'exécution du CLSP

C) Troisième tranche de 2 millions d'Euros :

- 0,5 million après le recensement effectif de la Fonction Publique, de la Police et de l'Armée
- 0,5 million après la production effective des états de la solde par le Ministère des Finances
- 1,0 million après l'évaluation de l'exécution du CSLP en 2007 (condition nécessaire pour atteindre le point d'achèvement PPTE).

#### **2.1.6. Acquisition de matériel informatique à la CELON**

Le marché pour l'acquisition de matériel et services informatiques à la CELON a été gagné par la Société SIRTECH. Il portait sur la commande de 15 ordinateurs, 1 serveur de sécurité dédié, 1 serveur application, 17 onduleurs de 650 KVA, 1 onduleur de 1.200 KVA, 1 copieur multi – fonction LASER, 2 périphérique d'impression « tout en un » à jet d'encre, logiciels serveurs, divers matériels et câblages ainsi que le contrat de l'administrateur pour l'installation et la gestion du réseau pour une période de 12 mois

Ce matériel a fait l'objet d'une réception provisoire en date du 31 juillet 2007. Une réserve a été formulée en ce qui concerne les souris optiques mais ils ont été remplacés le 3 septembre 2007. Actuellement ce matériel est en cours d'utilisation par la personnel de la CELON. Aucune anomalie n'est actuellement constatée. A travers un contrat d'administrateur réseau, la CELON reçoit une visite de travail de l'informaticien 3 heures par semaine.

#### **2.1.7. Acquisition de matériel de bureau à la CELON**

La CELON a lancé un avis d'appel d'offres pour la fourniture d'une photocopieuse et d'un vidéo projecteur. Trois offres ont été reçues. La société INFOCOM a été éliminée car sa photocopieuse ne permet pas une reproduction des formats A3. Les autres soumissionnaires OSA et SOMECA n'ont pas pu fournir l'attestation d'origine.

La CELON a demandé à la Délégation d'accepter l'annulation du marché et a demandé également une dérogation à la règle d'origine pour ce matériel et pour une imprimante – photocopieuse – scanner pour les Services Généraux et le service Comptabilité et Finances. Cet accord a été donné par la Délégation et le DAO va être relancé.

#### **2.1.8. Construction de la Route Nationale n°12 : Gitega – Karusi – Muyinga et Réhabilitation de la Voirie Urbaine de Bujumbura**

##### **2.1.8.1. Marché de travaux : RN 12 et Voirie Urbaine de Bujumbura**

Durant la période du rapport précédent, une commission désignée par l'Ordonnateur National avait analysé les offres des soumissionnaires SOGEA – SATOM, RAZEL et STRABAG et produit le rapport d'ouverture et d'analyse des offres qui a été soumis à la Délégation de la Commission Européenne pour approbation.

Aussi, une requête de financement d'un montant de 23.158.963 Euros avait été adressée à la Délégation de la Commission Européenne pour compléter le financement disponible qui était insuffisant.

Après la réponse positive de la Délégation de la Commission européenne aussi bien sur le rapport d'analyse des offres que sur le financement additionnel, le marché des travaux de construction de la RN 12 et de la réhabilitation de la Voirie Urbaine de Bujumbura a été notifié à la société SOGEA – SATOM en lui demandant de fournir dans un délai de 15 jours les preuves que la société ne se trouve pas dans des cas d'exclusion prévus au point 2.3.3. du Guide Pratique des Procédures Contractuelles.

Conformément aux procédures, l'Ordonnateur National a demandé à la société SOGEA – SATOM de prolonger son offre pour une période de 60 jours. Ce qui a été fait par l'entreprise en joignant également une prolongation de la garantie de soumission.

Aussi, la CELON a préparé le contrat d'exécution des travaux qui a été transmis à la Délégation pour endossement après la satisfaction aux exigences mentionnées aux deux paragraphes précédents.

Ce contrat a fait l'objet de discussion entre la CELON, la Délégation de la Commission Européenne et le représentant de l'Entreprise SOGEA – SATOM. Il a été signé par toutes les parties en date du 30 août 2007. L'émission d'un ordre de service administratif pour commencer les prestations est conditionnée par la signature des contrats par la BCEOM pour la surveillance et le contrôle des travaux de construction de la RN 12 et la SGI Consulting SA pour la surveillance et le contrôle des travaux de réhabilitation de la Voirie Urbaine de Bujumbura.

Après la signature du contrat, les garanties de soumissions ont été remises à RAZEL et STRABAG. De même, il leur a été signifié qu'elles n'ont pas gagné le marché. Un avis d'attribution de marché de travaux de la RN 12 et de la Voirie Urbaine de Bujumbura a été préparé et transmis à la Délégation pour publication sur le site de la Commission Européenne.

#### **2.1.8.2. Marché de surveillance de la RN 12**

Au cours de la période du rapport précédent, l'Ordonnateur National a transmis à la Délégation, pour approbation, le rapport d'ouverture et d'analyse des offres en demandant que le marché soit attribué à la société BCEOM.

Le titulaire proposé a été accepté par la Délégation mais a conditionné la signature du contrat de surveillance et contrôle par la signature préalable du contrat des travaux.

C'est ainsi que le contrat pour la surveillance et le contrôle de la RN 12 a été introduit dans les circuits de signature au mois de septembre 2007. Il a été approuvé par toutes les parties le 24 septembre 2007.

#### **2.1.8.3. Marché de surveillance de la Voirie Urbaine de Bujumbura**

Le dossier d'appel d'offres approuvé par la Délégation de la Commission Européenne a été transmis aux bureaux pré – sélectionnés à savoir : TR Engineering, SGI Consulting, DHV, LUXCONSULT et Louis Berger SAS.

Des questions ont été posées par les soumissionnaires pendant la période prévue par le dossier d'appel d'offres. Ces questions avaient trait au nombre de personnel du consultant, à la quantité de matériel à disponibiliser, au contenu des frais de fonctionnement ainsi qu'au budget disponible jugé par certains soumissionnaires d'insuffisant. La réponse a été donnée à tous les soumissionnaires.

La date limite de dépôt des offres était fixée au 13 août 2007 à 17 H 00 et l'ouverture des offres le 14 août 2007 à 9 H 00 à la CELON. Seules deux entreprises ont déposés des offres : SGI et TR Engineering.

Les offres ont été ouvertes et analysées par une Commission nommée par l'Ordonnateur National. L'offre financière de TR engineering n'a pas été ouverte car la note moyenne attribuée par les membres votants du comité d'évaluation était inférieur à 80/100.

Le rapport d'ouverture et d'analyse des offres a été soumis à la Délégation de la Commission Européenne pour approbation. Cette dernière a acceptée la proposition de la Commission d'attribuer le marché à SGI Consulting.

Après cet accord, le marché de surveillance des travaux de réhabilitation de la Voirie Urbaine de Bujumbura a été notifié à la société SGI Consulting en lui demandant de fournir dans un délai de 15 jours les preuves que la société ne se trouve pas dans des cas d'exclusion prévus au point 2.3.3. du Guide Pratique des Procédures Contractuelles.

Après la disponibilité de ces preuves, la CELON a préparé le contrat qui a été transmis à la Délégation pour endossement, à l'Ordonnateur National pour approbation et à la SGI pour acceptation. Au 30 septembre 2007, le contrat n'était pas encore de retour.

Une réunion regroupant tous les intervenants en matière de réseaux urbains a été organisée par la CELON pour que chacun partenaire donne des informations sur les installations souterraines qui traversent les routes à réhabiliter. Cette réunion regroupait la Mairie de Bujumbura, la Régie SETEMU, l'ONATEL et la REGIDESO. Une visite des rues à réhabiliter a également été organisée.

#### **2.1.9. Projet de construction de la RN 13/19 : Ruyigi – Cankuzo – Muyinga.**

Comme le Programme Post conflit de Développement rural ne pourra financer que la RN 13 : Ruyigi – Cankuzo, la Délégation de la Commission Européenne avait demandé à la société SHER de séparer le DAO RN 13/19 en deux DAO : DAO RN 13 et DAO RN 19. Le contrat proposé à SHER n'avait pas encore abouti. Le consultant avance que le montant du marché est insuffisant par rapport au travail à effectuer.

#### **2.1.10. Projet de Lien Urgence – Réhabilitation – Développement dans le secteur de la santé au Burundi SANTE – PLUS :**

La Convention de financement du projet Lien - Urgence – Réhabilitation – Développement « Santé PLUS » dans le secteur de la Santé a été approuvée par l'Ordonnateur National du FED le 18 septembre 2007.

L'avis de marché pour l'assistance technique au projet a été préparé conjointement par la CELON, le Ministère de la Santé Publique et la Délégation de la Commission Européenne. Il sera publié sur le site de la Commission le 02 octobre 2007. La date limite de réception des offres de pré – sélection est prévue le 06 novembre 2007.

#### **2.1.11. Gestion du Devis – Programme n°1 de croisière (DP1).**

Des contrats ont été renouvelés pour l'entretien du groupe électrogène, du matériel informatique, des photocopieuses, pour l'assurance des véhicules et pour l'accès à l'internet. Le renouvellement de l'immatriculation des véhicules a également été effectué.

Les contrats du personnel ont été renouvelés pour une période de 12 mois couvert par le Devis Programme.

Les différents fournisseurs sont payés en se basant sur les engagements (bons de commande) et sur les preuves de livraison (bordereaux d'expédition).

Les frais du personnel sont payés mensuellement sur base des contrats de travail en cours de validité et avec déduction de l'impôt Professionnel sur les rémunérations (10% du salaire net) et de la contribution à la Sécurité Sociale. L'impôt est versé par mois par l'employeur et la contribution à la Sécurité Sociale est versée par l'employeur à la fin de chaque trimestre.

#### **2.1.12. Activités diverses**

La CELON a poursuivi le paiement des factures dans le cadre des projets d'assistance technique et des engagements spécifiques des projets communautaires. Elle a également assuré le contrôle régulier des pièces justificatives des dépenses des programmes et projets communautaires.

Le rapport d'activités de la CELON pour la période de février à mai 2007 a été confectionné et soumis à l'autorité.

La CELON a participé à diverses réunions avec la Délégation de la Commission Européenne et avec les programmes et projets communautaires en cours de réalisation.

La CELON et la Délégation ont préparé le Protocole d'accord sur l'utilisation de la dérogation à la règle d'origine pour les marchés financés par le FED et le Budget ainsi que le protocole d'accord sur pour la mise en application du régime fiscal et douanier pour les marchés financés par le FED et le budget. Durant la période, le Protocole d'Accord sur les dispositions administratives particulières régissant le fonctionnement de la CELON et des structures de mise en œuvre de la coopération Burundi – UE a été approuvé.

Les contrats d'entretien des photocopieurs et du groupe électrogène ont été renouvelés pour la période couverte par le Devis Programme de croisière. Il en est de même des polices d'assurance pour les véhicules et les équipements de la CELON et pour l'abonnement à Internet.

Un contrat pour la création et l'hébergement du site CELON a été signé avec ART & MIS. Ce site n'était pas fonctionnel à la fin de la période du rapport.

L'entreprise STARS SYSTEMS a assuré le rôle d'administrateur réseau pour le mois de juin 2007. Ce contrat a été repris par SIRTECH qui a livré les équipements informatiques à la CELON avec un contrat d'administrateur réseau pour 12 mois.

### **2.1.13. Evaluation du plan d'actions de la période de février à mai 2007**

Les activités prévues dans le plan d'actions de juin à août 2007 ont été réalisées. Cependant, il a lieu de mentionner que le domaine informatique CELON n'est pas encore opérationnel. Le consultant doit finaliser sa mission.

## **2.2. SUIVI DE L'AIDE COMMUNAUTAIRE**

### **2.2.1. Programme d'appui à la Bonne Gouvernance**

Le Programme d'Appui à la Bonne Gouvernance est entré dans sa phase opérationnelle avec la mise en œuvre du devis programme n°1 de croisière. Ce devis programme a été confectionné avec l'appui de la CELON et a fait l'objet d'approbation par le Comité de pilotage en juin 2007. Ce DP a été approuvé par l'ON et la Délégation.

Les principales activités du programme Gutwara neza auxquelles la CELON a participé portent sur :

- L'élaboration et l'approbation du devis programme n°1 de croisière d'un montant de 13.097.202.756 BIF dont 3.924.434.156 BIF en régie,
- Participation à la première réunion du comité de pilotage pour approuver le devis programme n°1 de croisière,
- Le lancement des activités du programme le 14 août 2007 à Bujumbura et le 16 août 2007 à Gitega,
- La préparation du programme annuel de travail en matière de subvention,
- La préparation de l'appel à proposition sur la campagne médiatique sur le rôle de la justice et des droits de l'homme,
- La préparation de l'appel à proposition sur l'appui au processus de planification communale,
- La participation à l'atelier sur l'assistance juridique et judiciaire,
- La participation à l'atelier de travail sur la justice administrative au Burundi ,
- La participation au recrutement des conseillers nationaux du Programme Gutwara Neza : Justice, état de droit, foncier, décentralisation, infrastructures, communication et information,
- La participation au recrutement du conseiller national en passation de marchés.
- La participation à l'ouverture et l'analyse des candidatures, aux tests écrits et interview pour le recrutement des conseillers provinciaux en décentralisation et en état de droit pour les provinces de Bujumbura Rural, Gitega, Kayanza et Karuzi.

- L'analyse de la demande de dérogation à la règle d'origine pour l'acquisition de matériel et services informatiques, lancement du dossier d'appel d'offres, réception des offres, ouverture et analyse des offres et proposition d'attribution de marché à SIRTECH.
- La relance du dossier d'appel d'offres pour la fourniture de véhicules après augmentation du budget, réception des offres, ouverture et analyse des offres, proposition d'attribution du marché à OLD EAST.
- L'analyse de la demande d'envoi en formation du Conseiller en décentralisation et du Directeur Général pour la décentralisation et l'auto – développement au Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique.
- L'analyse de la demande de réaménagement interne des lignes budgétaires du DP 1 de croisière.

### **2.2.2. Projet d'appui et de renforcement des capacités des acteurs non étatiques**

Le Projet d'appui et de renforcement des capacités des acteurs non étatiques exécute le devis programme de démarrage de mai à septembre 2007. Les principales actions portent sur l'acquisition des équipements de bureaux ainsi que la réalisation des missions d'identification des actions du projet.

Les principales activités réalisées durant la période du rapport en concertation avec la CELON sont les suivantes :

- Recrutement du comptable, de la secrétaire documentaliste et du chauffeur,
- Préparation et lancement des dossiers d'appels d'offres pour les climatiseurs, le groupe électrogène et le matériel roulant, ouverture des offres et proposition d'attributaires. Le marché pour les climatiseurs et groupe électrogène a été relancé car n'ayant pas reçu trois offres valables (2 offres reçues),
- Dérogation à la règle d'origine pour l'achat du matériel informatique,
- Achat de deux ordinateurs en attendant l'aboutissement du dossier d'appel d'offres pour le matériel informatique,
- Mission d'identification des actions à réaliser dans les provinces de Cibitoke, Gitega, Muramvya, Ruyigi, Kayanza, Ngozi, Kirundo,
- Participation à l'atelier de lancement des activités du projet ARCANE,
- Organisation de l'atelier d'information sur les négociations des APE (Accord de Partenariat Economique),
- Préparation du Devis Programme n°1 de croisière couvrant la période d'octobre 2007 à septembre 2008. Le DP n'était pas encore finalisé à la fin de la période du rapport,
- Réaménagement des lignes budgétaires du DP0,
- Demande de nomination des points focaux et des membres du comité de pilotage,
- Annulation et relance de l'appel d'offres pour les climatiseurs et le groupe électrogène.

### **1.2.3 Programme Poste conflit de Développement Rural**

Après approbation par la Délégation de la Commission Européenne de l'attributaire du marché : SOPEX – SOGES, la CELON a notifié le marché au titulaire en lui demandant de fournir les preuves de non exclusion prévues au Point 2.3.3. du Guide Pratique des procédures contractuelles. Après obtention des documents demandés, la CELON a préparé le contrat qui a été endossé par la Délégation, approuvé par l'Ordonnateur National et signé par le titulaire le 12 juillet 2007.

Ensuite, les bureaux non retenus (SHER, SOFRECO, GOPA, GTZ IS, BDPA et AGRIFOR) ont été informés du résultat de l'évaluation et un avis d'attribution de marché a été transmis à la Délégation pour publication sur le site de la Commission Européenne.

Le bureau de coordination du Programme a commencé les activités avec le mois d'août 2007. Après la prise de contact avec l'Administration, la Cellule a préparé le Devis programme de démarrage qui a été approuvé le 23 août 2007.

La CELON a facilité l'équipe d'assistance technique dans l'obtention des visas d'établissement auprès du Commissariat de la PAFE.

Le programme s'est ensuite attelé à la préparation des dossiers d'appel d'offres pour l'équipement des bureaux :

- DAO Véhicules (1 berline et 3 jeep tout terrain 4 x 4)
- DAO matériel et services informatiques (avec dérogation à la règle d'origine)
- DAO climatiseurs et groupe électrogène
- DAO mobilier de bureaux

Le programme a réalisé des missions d'inspection de la Route Nationale n°13 : Ruyigi - Cankuzo et des pistes Bisoro – Kibumbu et Tora – Burambi – Kagongo.

Des commentaires ont été envoyés au consultant sur le rapport du Programme Environnemental Pays (PEP) élaboré par AETS. Compte tenu de la bonne qualité de son contenu, ce rapport a été approuvé et il a été recommandé que son résumé soit inséré dans le document de Stratégie pays – 10<sup>ème</sup> FED.

Une requête de financement a été adressée à la Délégation de la Commission Européenne pour demander le financement d'une étude d'identification d'un programme d'appui à la protection du Parc National de la RUVUBU.

### **2.2.3. Programme de réhabilitation du Burundi « PREBU »**

Le rapport de la procédure contradictoire sur la gestion du PREBU qui renseigne sur les inéligibilités et les dépenses non règlementaires a été approuvé par l'Ordonnateur National et soumis à l'appréciation de la Commission Européenne. Le montant jugé inéligible se chiffre à 408.4247.248 BIF.

La Ministre des Finances, Ordonnateur National du FED a nommé une commission chargé d'analyse les litiges restés pendants lors de la clôture du PREBU et du PATSBU.

La CELON a poursuivi la vérification des pièces comptables des engagements spécifiques tirés sur le PREBU. Des rapports ont été produits au fur et à mesure des vérifications et soumis à la Délégation de la Commission Européenne.

La CELON, la DGHER et la Délégation ont analysé la demande de main levée formulée par l'entreprise SIBR international qui a réalisé le tirage des lignes électriques Shombo et Ryarusera. Les problèmes de non fonctionnement de la ligne proviennent des équipements livrés par la DGHER qui ne respectent pas les normes d'usage. Une requête de financement a été introduite à la Délégation de la Commission Européenne pour la réparation de ces lignes. Le montant demandé est de 138 millions de BIF dont 120 millions pour le matériel électrique et 18 millions pour le montage.

Suite à l'exécution des marchés exécutés par COMELEC dans le cadre du PREBU constaté par les procès verbaux de réception définitive, six cautions de bonne exécution ont été retournées à cette entreprise.

## **2.2.4. STABEX**

### **a) *Suivi des réalisations en cours :***

#### **2.2.4.1. Filière des cultures de rente**

##### **1. Filière café**

Au cours de la période du rapport, le Protocole de mise en œuvre du programme de réhabilitation de la filière café a été préparé et approuvé par l'Ordonnateur National et le Chef de Délégation. Il couvre un montant de 6,5 millions d'euros ou 9,25 milliards de BIF. Ce programme sera exécuté sur une période de 24 mois expirant en juin 2009.

Le comité technique d'élaboration du programme de réhabilitation de la filière café a tenu durant la période du rapport deux sessions pour analyser :

- a) Les modalités d'exécution des réhabilitations des tables de séchage
- b) L'identification des actions prioritaires du programme de restructuration de la filière,
- c) L'état d'avancement du programme de réhabilitations des stations de lavage et des pistes d'accès,
- d) L'actualisation de l'identification des actions prioritaires du programme de restructuration de la filière café

##### **2. Filière thé**

L'avenant n°2 au Protocole de mise en œuvre des filières café et thé a été adopté par l'Ordonnateur National et le Chef de Délégation de la Commission européenne. Il en est de même pour l'avenant n°1 au Devis programme n°2 de réhabilitation de la filière thé. Cet avenant avait trait à la révision des coûts de réhabilitation de première urgence de la filière thé dont les dossiers d'appels d'offres avaient été infructueux car les offres financières dépassaient les budgets disponibles.

Le dossier d'appel d'offres pour la fourniture, l'installation et la mise en service des équipements industriels d'usinage du thé, du matériel et équipements électriques qui avait été infructueux a été relancé.

Le dossier d'appel d'offres pour la fourniture, l'installation et la mise en service d'un groupe électrogène et des installations électriques aux complexes théicoles de Teza et Ijenda a été lancé. L'ouverture des offres est prévue le 15 janvier 2008.

Une réunion du comité technique d'organisation et de suivi du programme de réhabilitation de première urgence de la filière thé a été organisée pour analyser le plan actualisé des réhabilitations prioritaires des équipements industriels des usines des complexes théicoles.

Dans le cadre de l'avenant n°2 au COM 92 – 99, un montant de 1 million d'euros a été affecté à l'extension de la théiculture en province Mwaro. Les travaux consisteront à l'installation et entretien des pépinières, aux plantations théicoles, à la construction des hangars de collecte de la feuille verte, à la réhabilitation et au traçage des pistes d'accès.

Dans ce cadre, un Protocole de mise en œuvre du programme d'extension des plantations théicoles à Mwaro a été approuvé de même que le devis programme n°1 d'extension du thé à Mwaro d'un montant de 628.429.307 BIF couvrant la période d'octobre 2007 à avril 2008.

#### 2.2.4.2. **Pistes rurales prioritaires**

Durant la période du rapport, les offres pour les travaux et les offres pour la surveillance des travaux de réhabilitation des pistes rurales prioritaires ont été analysées. La CELON assurait la présidence des commissions d'évaluation et faisait également partie des membres votants.

Pour les travaux, seul le lot n°5 : Vumbi – Gitobe – Kabanga rentrait dans l'enveloppe du programme. Les autres lots ont été attribués après annulation du marché et ouverture des négociations avec les entreprises les moins disantes. Ainsi l'attribution des lots se présente comme suit :

- Lot n°1 Hangar – Gihungwe, attributaire ECI, montant 481.769.596 BIF
- Lot n°2 Mabayi - Ruhororo, attributaire ECO - BERCO, montant 653.072.500 BIF
- Lot n°3 Rusi – Nyabikere, attributaire ECOMO, montant 280.897.450 BIF
- Lot n°4 Gashikanwa – Musenyi, attributaire ECBROH, montant 714.028.445 BIF
- Lot n°5 Vumbi – Gitobe - Kabanga, attributaire ETAMCO, montant 770.962.400 BIF

Le marché pour la surveillance et le contrôle des travaux a été confié à GRET pour un montant de 133.100.000 BIF.

#### 2.2.4.3. **Cellule de coordination**

Les principales actions de la Cellule de coordination auxquelles la CELON a participé portent principalement sur :

- Lancement de l'appel d'offres pour la fourniture du matériel informatique après l'obtention de la dérogation à la règle d'origine
- Lancement de l'appel d'offres pour la fourniture d'un véhicule 4 x 4 pour le secteur horticole
- Recrutement du responsable de la filière horticole et d'un ingénieur agronome au STABEX
- Elaboration et lancement du dossier d'appel d'offres pour la fourniture des climatiseurs
- Elaboration et lancement d'un dossier d'appel d'offres pour la fourniture de matériel et services informatiques (8 ordinateurs, 8 onduleurs, 1 serveur domaine et d'application, 1 serveur dédié, 1 imprimante, multifonction, 2 imprimantes à jet d'encre, câblage réseau, logiciels, équipement réseau et contrat d'administrateur réseau),

Le STABEX et la CELON ont participé à l'atelier sur les retombées de l'intégration régionale sur le développement des filières agricoles du Burundi.

#### 2.2.4.4. **Programme horticole**

Les termes de référence pour la construction de la clôture et de l'éclairage de l'Aéroport International de Bujumbura, élaborés par le consultant BERGIMMO, ont été approuvés par les services de l'Ordonnateur National et de la Délégation.

Un contrat pour la réalisation des études de construction de la clôture et de l'éclairage de l'Aéroport a été confié au bureau HYDROPLAN. Le rapport n'était pas encore déposé à la fin de septembre 2007. Une lettre de rappel a été envoyée au consultant.

Un contrat d'assistance technique court terme pour le démarrage du projet de relance du secteur horticole a été signé par l'ON et le Chef de Délégation. Le consultant est à pied d'oeuvre depuis la mi – septembre 2007.

#### 2.2.4.5. **Appui au cantonnement des combattants du FNL - PALIPEHUTU**

Un avenant au contrat de subvention à l'appui à la démobilisation et au processus de paix : ravitaillement en nourriture des zones de rassemblement a été approuvé pour prolonger la période de mise en œuvre de l'action à la fin de septembre 2007.

En raison des retards constatés dans le cantonnement des combattants du FNL, il a été décidé de suspendre le contrat pour une période de 3 mois.

#### 2.2.4.6. **Assistance aux personnes expulsées de Tanzanie**

Dans le cadre de l'avenant n°2 au COM 92 – 99, un montant de 2 millions d'euros est réservé à l'appui aux sinistrés. Compte tenu de la situation particulière d'expulser les réfugiés burundais vivant en Tanzanie au plus tard le 31 décembre 2007, le montant prévu au COM a été affecté à cette action.

Ainsi, un Protocole de mise en œuvre a été approuvé par l'Ordonnateur National et le Chef de Délégation de la Commission européenne. De même, un contrat de gestion et d'exécution du programme a été signé entre le Gouvernement et l'UNICEF pour la mise en œuvre du Protocole. Le projet permettra une assistance et réintégration de 20.000 personnes expulsées de Tanzanie sur leurs collines d'origine.

#### **2.2.4.7. Programme de replantation de la palmeraie de RUMONGE**

Dans cadre de l'avenant n°2 au COM STABEX 92 – 99, un montant de 5,5 millions d'euros a été réservé à la replantation de 3.000 hectares de palmier à huile de Rumonge.

Un protocole de mise en œuvre du programme a été approuvé par l'Ordonnateur National et le Chef de Délégation de la Commission Européenne. Un devis programme d'actions d'un montant de 1.645.000.000 BIF a été également approuvé. Il couvre une période de 38 mois expirant en septembre 2010.

Une dérogation a été sollicitée pour recourir à une procédure négociée pour l'acquisition des semences germées et des plants de palmier à huile. Ce matériel végétal proviendrait des associations des pépiniéristes de DAMA (Rumonge) et de CIRAD de Côte d'Ivoire.

Une autre demande concerne la dérogation à la règle d'origine pour l'acquisition des équipements (matériel informatique, photocopieur, climatiseur)

Une visite des responsables de la Délégation et des services de l'Ordonnateur National a été réalisée dans la palmeraie de Rumonge en vue de mesurer l'adhésion de la population à ce programme.

#### **2.2.5. Programme Régional de lutte contre les épizooties**

Ce programme a terminé les activités au 31 décembre 2006. Pendant la période du rapport, la CELON a réalisé un inventaire de tous les investissements acquis par le Programme. Il a été constaté qu'un frigo manquait et le coordonnateur a demandé au gestionnaire du magasin de le remplacer. A défaut, des sanctions seront prises à l'endroit du contrevenant.

Conformément au DP2 Extension, l'Ordonnateur National a autorisé le transfert des investissements réalisés par le Programme PACE à la Direction Générale de l'élevage.

#### **2.2.6. Programme d'appui à la Réduction de la Pauvreté 2004 – 2006 et Allègement de la Dette Multilatérale « PPARP »**

Suite à une erreur constatée dans le contrat de la secrétaire, un avenant a été préparé pour régulariser la situation.

Le dossier d'appel d'offres pour l'acquisition du matériel et services informatiques s'est avéré infructueux. Il a été relancé après les corrections proposées par le Programme et l'obtention de la dérogation à la règle d'origine.

Le contrat d'assistance technique en remplacement de Monsieur BOULCH a été approuvé. Le consultant a pris ses fonctions au mois de septembre 2007.

Un avenant n°2 au devis programme n°1 de croisière a été préparé et adopté par l'Ordonnateur National et le Chef de Délégation.

Au moins de juin 2007, la Commission Européenne a versé au profit du Burundi la deuxième tranche variable du PPARP d'un montant de 1,8 millions d'Euros sur une prévision de 3 millions d'Euros suite aux conditionnalités du Bailleur.

Le montant non décaissé sur les tranches variables d'un montant de 2.366.667 Euros a fait l'objet de dégagement pour rentrer dans la réserve à long terme.

### **2.3. RÉUNIONS AVEC L'ORDONNATEUR NATIONAL, LA DÉLÉGATION, ET LES AUTRES PARTENAIRES**

1. Chaque semaine, une réunion technique entre la CELON et la Délégation de la Commission Européenne permet de constater l'état d'avancement des dossiers. Ces réunions se tiennent chaque mercredi à partir de 9 H 00.
2. Une réunion hebdomadaire a été instituée entre la CELON et chaque programme/projet pour analyse des questions nécessitant des solutions. La Délégation participe à ces réunions.
3. Participation à la réunion du comité technique d'organisation et de suivi du programme de réhabilitation de première urgence de la filière thé.
4. Participation à la réunion sur l'état d'avancement des activités de montage du programme et définition des actions prioritaires du programme Palmier à huile
5. Participation à la réunion du comité technique d'élaboration du programme des réhabilitations de la filière café.
6. Participation à l'atelier sur les retombées de l'intégration régionale sur le développement des filières agricoles du Burundi.

### **2.4. VISITES DE TERRAIN :**

1. Missions à Cibitoke, Kayanza, Ngozi, Kirundo, Gitega, Muramvya, Ruyigi dans le cadre de l'identification des actions à réaliser dans le cadre du DP1 Croisière du projet ARCANE et principalement l'installation d'une Maison des Acteurs Non Etatiques dans la région Nord.
2. Visite de la palmeraie de Rumonge par le STABEX, la CELON et la Délégation
3. Visite de la RN 13 dans le cadre de l'établissement de l'état de la situation de la route.

### **2.5. FORMATION**

Le personnel des programmes et projets communautaires ont bénéficié de la formation sur les procédures ACP – UE dispensée par l'assistant technique en appui à la CELON.

Dans le cadre de la formation en informatique prévue dans le DP1 croisière de la CELON, une équipe de huit personnes a participé à une formation de base sur les logiciels WORD & EXCEL. Cette formation d'une durée de 35 heures a été dispensée par CAL – Burundi.

Une initiation au programme TOMATE a été dispensée aux personnels des programmes et projets communautaires. Les modules dispensés sont TOMFED, TOMON et TOM MARCHE.

## 2.6. GESTION DU PERSONNEL DE LA CELON

- Suivi au quotidien du personnel d'appui : contrôle de la régularité, des sorties, du déplacement des véhicules.
- Organisation du travail pour le personnel d'appui
- Etablissement des fiches de paiement sur une base mensuelle, des fiches de cotisation à la sécurité sociale et des fiches de paiement de l'impôt professionnel sur les rémunérations
- Décision de congés pour le personnel de la CELON sur demande et en fonction du programme annuel arrêté.
- Application des sanctions pour le personnel en défaut en conformité avec les dispositions du Code du Travail.
- Finalisation du processus de recrutement du Directeur adjoint, du chargé de programme Infrastructures, du chargé de programme bonne gouvernance, du comptable A1, du comptable A2, de l'assistante administrative, de la secrétaire standardiste documentaliste, de deux agents de nettoyage et du chauffeur de direction en remplacement de Monsieur aimable BUNYONI qui a quitté le service sans aviser à la fin du mois d'août 2007.

Le protocole d'accord sur les dispositions administratives particulières régissant le fonctionnement de la CELON et des structures de mise en œuvre de la coopération Burundi – UE a été préparé conjointement par la CELON et la Délégation et approuvé par l'Ordonnateur National et le Chef de Délégation de la Commission Européenne.

Les contrats de certaines personnes de la CELON ont été modifiés pour les adapter au Protocole d'Accord cité au paragraphe précédent. Il s'agit principalement de la suppression des cartes de recharge pour les chargés de programmes et la suppression de l'indemnité familiale du conjoint non salariée.

Les programmes et projets en cours d'exécution ont été priés par une lettre circulaire de respecter la grille harmonisée des projets FED approuvée par l'Ordonnateur National et le Chef de Délégation.

## 2.7. AUTRES TRAVAUX ADMINISTRATIFS

- Suivi des réparations des véhicules (entretiens courants).
- Etablissement de bons de commande, d'ordres de virement et de chèques selon les besoins.

## 2.8. SITUATION FINANCIÈRE 01/06/2007 – 30/09/2007

### 2.8.1. CELON/REGIE

La présente situation couvre la période allant du 01 juin 2007 au 30 septembre 2007 soit quatre mois d'activités. Le financement des activités de la cellule est assuré par le devis programme n°1 qui émerge sur la convention de financement n°9589/BU, référence comptable n°9 ACP BU 12 signé fin décembre 2006 pour un montant de trois millions quatre cent mille euros et dont le budget est ventilé comme suit :

N° ordre	Libellé	Montant en euros
1	Assistance technique	890.000
2	Personnel local	1.110.000
3	Equipements	190.000
4	Fonctionnement	420.000
5	Formation	120.000
6	Appui à la Coordination	60.000
7	Evaluations	120.000
8	Audits	120.000
9	Imprévus	270.000
	<b>Total Général</b>	<b>3.400.000</b>

A ce jour, deux devis programmes successifs à savoir le devis programme de démarrage et celui de croisière ont déjà été signé par l'Ordonnateur National du FED et endossé par la Délégation de la Commission Européenne.

### **2.8.1.1. Devis programme de démarrage**

Le devis programme de démarrage qui couvre une période de quatre mois est doté d'un budget global de cent quarante deux millions neuf cent soixante mille huit cent vingt trois francs burundais (142.960.823 FBU) et ne comporte pas d'imprévus.

#### **Budget estimatif du devis programme**

Ce budget comprend quinze millions six cent mille francs burundais (15 600 000 FBU) au titre d'investissement soit 10,9% du total du budget et cent vingt sept millions trois cent soixante mille huit cent vingt trois francs burundais (127 360 823 FBU), soit 89%, de frais de fonctionnement.

Le budget d'investissement est constitué de cinq millions six cent mille francs burundais (5 600 000 FBU) destinés à l'acquisition de nouveaux postes téléphoniques en faveur des agents et cadres à recruter ainsi que des travaux d'aménagement des bureaux pour dix millions de francs burundais (10 000 000 FBU).

Le budget de fonctionnement comprend les frais divers liés à la réalisation des activités de la Cellule tels que les fournitures de bureaux, les loyers, frais de mission, frais du personnel, etc...

#### **Exécution budgétaire du DP de démarrage au 30 septembre 2007**

Les dépenses arrêtées au 30 septembre 2007 sont reprises dans le tableau ci-après.

**Tableau d'exécution budgétaire du devis programme de démarrage au 30 septembre 2007 : mémoire de clôture**

Libellé	Budget DP	Cumul des mémoires	Solde disponible	Taux Exécution (%)
	1	2	3	4
<b>INVESTISSEMENTS</b>	14 600 000	14 055 588	544 412	96,27
<b>1.1 Matériels/Equip.</b>		0	0	

Climatiseurs		0	0	
Nouveaux postes tél.		0	0	
1.2 Véhicules	0	0	0	
<b>1.3 Aménagements bureaux</b>	14 600 000	14 055 588	544 412	96,27
			0	
<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>128 360 823</b>	<b>104 147 422</b>	24 213 401	81,14
Frais du personnel		0	0	
2.1.1 Rémunérations	62 704 630	55 276 231	7 428 309	88,15
2.1.2 Indemnités fin contrat	5 182 570	3 358 699	1 823 871	64,81
2.1.3 Frais médicaux	3 003 623	516 864	2 486 759	17,21
2.2 Loyer bureaux	11 300 000	11 300 000	0	100,00
2.3.1 Communication	5 300 000	4 004 382	1 295 618	75,55
2.3.2 Maintenance équipement	1 920 000	1 690 415	229 585	88,04
2.3.3 Carburant groupe	3 200 000	1 743 805	1 456 195	54,49
2.3.4 Frais de mission	14 000 000	11 233 327	2 766 673	80,24
2.3.5 Abonnement et publications	4 000 000	2 267 879	1 732 121	56,70
2.3.6 Fournit.bureaux et imprimés	2 500 000	2 349 580	150 420	93,98
2.3.7 Fonctionnement(Regideso, ptes fournit, frais bancaires)			0	
	1 700 000	1 226 880	473 120	72,17
2.3.8 Appui à l'audit de clôture PREBU	1 550 000	1 237 200	312 800	79,82
<b>Fonctionnement véhicules</b>	12 000 000	11 326 682	673 318	94,39
<b>TOTAL</b>	<b>142 960 823</b>	<b>121 587 622</b>	<b>21 373 201</b>	<b>85,5</b>

**Source** : Situation financière du DP de démarrage au 30 septembre 2007

- **Ressources**

Au 30 septembre 2007, la CELON avait reçu la totalité du budget du devis programme à hauteur de 142 960 823 FBU correspondant à 100% du budget du DP hors imprévus. Au cours de 1€=1 332,46BIF, ce budget représente 107.290,8€ soit 3,1% du budget de la convention de financement.

- **Dépenses**

A la fin de la période de validité du DP, les décaissements s'élèvent à 121.587.622 FBU, soit 85,5% de la dotation totale allouée. En convertissant ce montant des dépenses au cours de 1€=1132,46BIF, on constate qu'elles représentent 91.250,€ soit 2,6% de l'enveloppe globale de la convention.

### **Commentaires sur l'exécution du budget par ligne budgétaire**

#### 1.1 Matériels/Equipements

Les climatiseurs et appareils téléphoniques prévus n'ont pas été acquis sur le budget du devis programme de démarrage. Le matériel et équipement provenant du projet Santé 9<sup>ème</sup> FED déjà clôturé, ayant été cédé à la CELON.

Le budget y relatif n'a donc pas été utilisé.

### 1.3 Aménagements bureaux

Au 30 septembre 2007, l'aménagement des bureaux a coûté 14 055 588 FBU soit 96,27 % du budget initial.

#### 2.1. 1. Rémunérations

La ligne budgétaire « Rémunérations » est consommée à hauteur de 88,15%. Ce taux d'utilisation qui n'atteint pas les 100% est expliqué par le fait que le recrutement prévu en avril / mai 2007 n'a pas eu lieu au cours de la période de ce devis programme.

Il s'agit notamment de deux assistants programmes, un comptable et un assistant comptable, un assistant administratif qui ont été recrutés pendant la mise en œuvre du devis programme de croisière, alors que leur rémunérations étaient prévues dans le DP de démarrage, ainsi que deux chauffeurs dont le recrutement n'a pas été effectif au début de la période de validité du devis programme.

#### 2.1.2 Indemnités de fin de contrat

**Le budget a été consommé à hauteur de 64,81% pour les mêmes raisons évoquées ci-avant.**

#### 2.1.3 Frais médicaux

Ce budget est utilisé à 17,21% conformément aux besoins exprimés par le personnel.

- Loyer bureaux

La consommation est égale à 100% de l'enveloppe prévue.

#### 2.3.1 Communication:

Les dépenses ont servi au paiement des frais de communications postales et téléphoniques et cartes de recharge pour téléphones mobiles ainsi que l'internet. L'utilisation du budget alloué à cette rubrique se chiffre à 75,55% du budget total de cette ligne budgétaire à la fin du troisième trimestre 2007.

Le recrutement tardif du personnel justifie cette consommation.

#### 2.3.2 Maintenance des équipements:

Le budget alloué à cette ligne budgétaire a été utilisé à hauteur de 88,04% à fin septembre 2007.

#### 2.3.3 Carburant groupe

Les dépenses ont servi à l'achat du carburant pour le groupe électrogène sollicité pour raison de coupures électriques. A la fin du mois de septembre 2007, les décaissements s'élèvent à 1.743.805 FBU soit 54,49 % du budget de cette ligne budgétaire.

#### 2.3.4. Frais de mission

Les dépenses ont essentiellement concerné le coût d'un voyage effectué à la Cellule d'appui à l'ordonnateur National du Cameroun par l'Assistant Technique et le Responsable de la Comptabilité de la Cellule dans le cadre de la préparation de l'acquisition du logiciel TOMFED. Le total du budget utilisé s'élève à 80,24% de l'enveloppe initiale.

#### 2.3.5. Abonnement et frais de publication

La publication des avis d'appel d'offres et l'abonnement au quotidien Net Press et au journal le Renouveau constituent l'essentiel des consommations de cette ligne budgétaire. Au total, les dépenses réalisées sur cette ligne s'élèvent à 2.267.879 FBU (y compris les engagements en cours) soit un taux d'utilisation de 56,70%.

#### 2.3.6 Fournitures de bureaux et imprimés

Les décaissements sont constitués par le coût des fournitures de bureaux et consommables informatiques pour photocopieuses pour 2 349 580 FBU ce qui représente 93,98% du budget de cette ligne budgétaire.

#### 2.3.7 Fonctionnements (Regideso, petites fournitures, frais bancaires,...)

Les paiements s'élèvent à 1 226 880 FBU sur une enveloppe budgétaire de 1 700 000 FBU pour cette ligne budgétaire soit une consommation de 72,17%.

#### 2.3.8 Appui à l'audit de clôture du PREBU

Les prestations de deux agents comptables recrutés sur ce DP en vue de compléter les travaux d'assistance comptables consécutives à l'audit du PREBU ont coûté 1 237 200 FBU soit 94,39% du budget.

- **Devis programme de croisière n°1**

#### **2.8.1.2. Exécution budgétaire du DP de croisière n°1 au 30 septembre 2007**

Codes budgétaires	Activités	Ressources FED Engagement régie	Dépenses au 30/09/2007	Reliquat disponible	Taus d'exécution
<b>1.</b>	<b>Activités</b>				
1.1	Formation	88 952 500	534 750	88 417 750	0,52%
1.2	Appui à la coordination	14 000 000	0	14 000 000	0,00%
	<b>s/total (a)</b>	<b>102 952 500</b>	<b>534 750</b>	<b>102 417 750</b>	0,68%
<b>2</b>	<b>Investissements</b>				<b>0,00%</b>
2.1	Matériel/équipement	31 500 000	0	31 500 000	0,00%

2.2	Véhicules	0			0
2.3	Aménagements bureaux	5 000 000	1 807 179	3 192 821	36,14%
	<b>s/total (b)</b>	<b>36 500 000</b>	<b>1 807 179</b>	<b>34 692 821</b>	<b>4,95%</b>
3.	Fonctionnement				
3.1	Frais du personnel	289 356 270	69 105 573	220 250 696	23,88%
3.2	Loyers bureaux	60 000 000	60 000 000	0	100,0%
3.3	Fonctionnement bureaux	110 482 125	18 963 879	91 518 246	17,16%
3.4	Fonctionnement véhicules	43 609 650	13 346 312	30 263 338	30,60%
	<b>s/total(c)</b>	<b>503 448 045</b>	<b>161 415 764</b>	<b>342 032 281</b>	<b>32,06%</b>
Total avant imprévus					
Imprévus (5%) de (a+b+c)		32 145 027	0	32 145 027	100,00%
<b>Total Général</b>					
		<b>675 045 572</b>	<b>163 757 693</b>	<b>511 287 879</b>	<b>24,26%</b>

### Commentaires sur les rubriques budgétaires

#### 1. Activités

- Formation

Au 30 septembre 2007, le budget consommé représente moins de 1%, correspondant au coût de la formation sur les logiciels informatiques de base en faveur de personnel de la CELON.

En effet, la formation sur les procédures FED en faveur des points focaux, n'a pas encore eu lieu. Elle pourra intervenir au cours du dernier trimestre 2007 ou au début du premier semestre de l'année 2008. De même que les séminaires de formation prévue dans ce devis programme se dérouleront pendant l'exercice 2008.

#### 2. Investissements

Dans sa globalité, le budget de cette rubrique est consommé à hauteur de 4,95% représentant essentiellement le coût des aménagements de bureaux.

#### 3. Fonctionnement

Les frais de fonctionnement s'élèvent à 161 415 764 BIF sur un budget initial de 503.448.045 BIF soit un taux d'exécution budgétaire de 32% pour 33% du budget temps, ce qui montre la proportionnalité de ces deux budgets.

### Autres conventions de financements

En plus de la convention de financement de la Cellule d'Appui à l'Ordonnateur National du FED, deux autres conventions de financements sont mis en œuvre sous la responsabilité de la CELON à savoir celle de la Facilité de Coopération Technique entrée en vigueur le 10

septembre 2004 (9 ACP BU 004 : 1.900.000€) pour une période opérationnelle fixée au 31 octobre 2008 ; et celle de l'appui budgétaire.

En date du 11 septembre 2007, une autre convention de financement réf.9736/BU d'Appui budgétaire à la stabilisation macro-économique 9<sup>ème</sup> FED 2007-2009, a été signée au cours de la période sous revue.

Identifiée sous le numéro BU/001/07, numéro comptable 9 ACP BU 022, cette convention est dotée d'un budget global de 30.000.000 € réparti comme suit :

Aide budgétaire : 29.000.000 €  
Aide complémentaire : 1.000.000 €

### **2.8.1.3. Devis programme n°1 de croisière « Renforcement des capacités des acteurs du FED et des Ministères Techniques ».**

Un premier devis programme doté d'un budget de deux cent cinquante et un mille deux cent vingt six euros (251 226 €) a été signé en date du 08 août 2007 pour une durée de douze mois et une tranche initiale de 75.380 € a été accordée en août 2007.

Le budget a été mobilisé après accord du Chef de Délégation d'utiliser les imprévus Conformément aux lignes de la Convention de Financement n°9 ACP BU 004, ce budget servira essentiellement aux formations sur les procédures FED et au logiciel TOMFED.

### **2.8.1.4. Devis programme PPARP**

Un deuxième avenant a augmenté l'enveloppe budgétaire du devis programme et permettra d'appuyer les nouvelles cellules créés au sein des services de l'Ordonnateur National du FED.

## **2.8.2. CELON - DÉCAISSEMENTS DE L'AIDE COMMUNAUTAIRE**

Pendant la période du présent rapport, les décaissements effectués par l'Ordonnateur National et endossés par la Délégation de la Commission Européenne se présentent comme suit :

❖ Décaissements réalisés à partir du compte 3320/004 BRB Payeur Délégué :

1 211.155,29€ détaillés comme suit :

Paiements en BIF au titre d'avance de fonds accordés aux programmes dans le cadre de gestion des devis programmes (FCT , ARCANE, PPARP, BONNE GOUVERNANCE, PPCDR) : 832181,35 euros

Paiements en euro au profit des bureaux d'études S.A.SOPEX et AGRER : 374 365, 81€

❖ Décaissements réalisés à partir du compte 3320/102 BRB Assistance Technique STABEX

Paiements au profit de l'Assistant Technique affecté au STABEX, au bureau ainsi qu'à une avance de fonds du DP7 STABEX : 1214599,07€

Décaissements en euro à partir du compte 800/50/11585/32 PAPV au profit de l'assistant Technique de la CELON : 40 500 €

Décaissements en euro à partir du compte 201-01-00089-32 BCB au profit de PRHB, Tomate et Hydroplan : 160 945,4 € :

Le détail de ces paiements est repris en annexe 1.

### **2.8.3. SUIVI FINANCIER DES PROGRAMMES FINANCÉS PAR LE FED**

#### **2.8.3.1. Programme de Réhabilitation du Burundi (PREBU), 7 ACP BU 054**

Le programme étant déjà clôturé, la CELON s'est occupé des opérations de clôture des crédits délégués afin de dégager les reliquats inutilisés sur ces engagements et sur la convention de financement ainsi qu'aux travaux de la procédure contradictoire par rapport aux missions d'audit qui ont identifié des dépenses inéligibles.

Après le travail de vérification des pièces comptables des contrats de subventions accordées dans le cadre du devis programme n°3 du PREBU, les engagements spécifiques ci-après posent encore des problèmes de clôture : CENI, Radio Isanganiro, Renaissance FM, Bonesha FM, l'Office du Haut Commissaire aux Droits de l'Homme au Burundi et Avocats Sans Frontières.

Bref rappel de l'historique :

- CENI (9 ACP BU 54 # 44)

Transmission du rapport complémentaire de vérification des pièces comptables de la CENI. L'ex-Président de la CENI a réagit en demandant la tenue d'une rencontre réunissant la CELON, la CENI et la DCE pour élucider la situation des inéligibilités.

La CELON a adressé une correspondance à la DCE pour demander la tenue de cette réunion. La DCE a demandé à la CELON de donner son point de vue.

La CELON a transmis à la DCE ses recommandations et ce dossier est à l'étude à la DCE.

- Radio ISANGANIRO (9 ACP BU 54 # 66)

L'audit a relevé une dépense inéligible de 95 000 FBU en sus de 528 000 FBU proposés par la CELON, ce qui porte le montant total des dépenses inéligibles à 623 000 FBU. Mais, il convient de régler par déduction, le solde de plus de 4 millions de francs burundais en réponse à la demande de frais administratifs basés sur le montant des dépenses éligibles.

- Radio Renaissance FM (9 ACP BU 54 # 71)

Des dépenses inéligibles de 37.901.0100 BIF ont été identifiés par les auditeurs, mais la procédure contradictoire est en cours.

- Radio Bonasha (9 ACP BU 54 # 69)

Des dépenses inéligibles de plus de 50 millions de francs burundais ont été relevé par les auditeurs, mais la procédure contradictoire en cours relève que certaines pièces méritent d'être ré analysées. La question des équipements importés sans respecter la règle d'origine pose un grand problème.

- Office du Haut Commissaire aux Droits de l'Homme au Burundi (9 ACP BU 54#68)

En mai 2007, une note signée par l'Ordonnateur National et le Chef de Délégation a été envoyé à l'OHCDHB en vue de l'informer des dépenses inéligibles de 3.461.191 BIF à recouvrer. L'ordre de recouvrement a été envoyé. Mais, les fonds ne sont pas encore retournés au compte Payeur Délégué.

- Avocats Sans Frontières (9 ACP BU 54 # 67)

Des dépenses inéligibles ont été recensés et un montant de plus de 85 millions de francs burundais a été dégagé et vient d'être reversé au compte Payeur Délégué. Mais la discussion se poursuit au sujet des dépenses relevées comme inéligibles par l'auditeur. La question des équipements importés sans respecter la règle d'origine pose un grand problème.

### **2.8.3.2. Programme Bonne Gouvernance 9 ACP BU 13**

Identifiée sous le n°BU/001/05 rév1, la Convention de Financement n° 9507/BU signée le 31 juillet 2006 est dotée d'un budget global de 19.750.000 euros.

La première phase appelée « phase de mise en œuvre opérationnelle » prendra fin le 31 décembre 2010 et la période de clôture s'achèvera le 31 décembre 2012.

- **Budget de la Convention de Financement**

Le budget de cette convention se présente comme suit :

Assistance technique	3 500 000 €
Fonctionnement des structures des projets	1.350.000 €
Lignes (infrastructures et équipement : renforcement des capacités humaines, communication, initiatives)	11 400 000 €
Activités Recensement de la Population	2 500 000 €
<b>Sous-total</b>	<b>18 750 000 €</b>
Imprévus	600 000 €
Audits	250 000 €
Evaluation	150 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>19 750 000 €</b>

La gestion de ce programme a été confiée au bureau d'études AGRER dans le cadre d'une gestion en régie indirecte.

Le programme Bonne Gouvernance a débuté ses activités avec son devis programme de démarrage à partir du mois de mars 2007 avec l'arrivée du Chef de Mission et de trois Experts chargés respectivement de l'Etat de droit, de la Gestion Transparente des ressources et de la Décentralisation.

Le devis programme de démarrage signé le 12 mars 2007 est doté d'une enveloppe budgétaire de 379.161.886 BIF comprenant 123.171.886 BIF au titre de gestion en régie et 255.990.000 BIF d'engagements spécifiques. Il couvre une période de quatre mois allant du 1 mars au 30 juin 2007.

Une dotation initiale de 61 585 943 BIF couvert par une garantie d'avance a été accordée au programme, soit 50% du montant de la Régie.

Au 22 juin 2007, le projet a présenté son premier mémoire des dépenses pour 39 227 244 BIF soit 63,6% de la dotation.

A l'issue des vérifications des pièces comptables effectuées par le service comptabilité et Finances, un rapport de vérification a été transmis au programme avec une copie à la Délégation de la Commission européenne. Des dépenses inéligibles pour 8.313.340 BIF dont 6.300.000BIF représentant une caution de trois mois de garantie locative ont été relevées.

D'autres remarques de contrôles ont été adressées au programme. Elles sont relatives à la tenue des comptes et au classement des pièces comptables.

Au cours de la période sous revue, un deuxième devis programme d'un budget de 13.097.202.756 BIF comprenant 3.924.434.156BIF pour la partie régie et 9.172.768.600BIF au titre d'engagements spécifiques a été signé. Il couvre une période du premier juillet 2007 au 30 juin 2008.

Une première avance de fonds de 981.108.539BIF a été virée sur le compte 701/40497/01 Interbank Burundi en date du 06 août 2007.

### **Budget du devis programme de croisière n°1 du programme« GUTWARA NEZA »**

Ce budget est ventilé en trois grandes catégories de dépenses comme suit :

Activités et autres coûts	Coût total	Régie	Engagement spécifique
1. Activités	11 945 073 000	2 984 304 400	8 960 768 600
Activités Etat de droit	3 956 616 400	772 410 000	3 184 206 400
Activités gestion transparente des ressources	517 926 600	250 964 400	266 9962 200
Activités décentralisation	7 470 530 000	1 960 930 000	5 509 600 000
2. Investissement	373 600 000	161 600 000	212 000 000
3. Fonctionnement	778 529 756	778 529 756	
<b>Total DP</b>	<b>13 097 202 756</b>	<b>3 924 434 156</b>	<b>9 172 768 600</b>

Au 30 septembre 2007, seul le mémoire n°1 du devis programme de démarrage a été soumis à la CELON. De ce fait, les données financières d'exécution budgétaire arrêtée à cette date ne sont pas encore disponibles.

### **2.8.3.3. Programme ARCANE(9 ACP BU 014)**

La convention de financement n° 9550/BU du projet d'Appui et de Renforcement des Capacités des Acteurs non Etatiques, enregistrée sous le n° BU/004/05 rév,IXème FED a été signée entre le gouvernement du Burundi et la Commission européenne en date du 08 novembre 2006.

La gestion de ce programme a été confiée au bureau d'études ICON dans le cadre d'une gestion en régie indirecte.

Cette convention est dotée d'une enveloppe budgétaire de trois millions cinq cent mille euros (3.500.000€) ventilé comme suit :

<b>Rubriques</b>	<b>Répartition en %</b>	<b>Budget en €</b>
Ressources humaines	30	1 060 000
Investissements	10	340 000
Fonctionnement	12	420 000
Activités	35	1 220 000
Evaluations (2)	5	160 000
Audits (3)	3	120 000
Imprévus	5	180 000
<b>Total projet</b>	<b>100%</b>	<b>3 500 000€</b>

Le devis programme de démarrage d'un budget total de trois cent trente deux millions quatre cent quinze mille neuf cent nonante six francs burundais (332.415.966 BIF) dont deux cent dix sept millions quatre cent quinze mille neuf cent nonante six francs burundais (217.415.996 BIF) en régie, et cent quinze millions de francs burundais (115.000.000 BIF) en engagement spécifique, a été signé en date du 01 mai 2007 pour une validité de cinq mois prenant fin le 30 septembre 2007.

Les grandes lignes du budget estimatif sont éclatées comme suit :

<b>Lignes budgétaires</b>	<b>Activités</b>	<b>Budget Régie</b>	<b>Eng.spéc.</b>
Lb1	Activités	79 805 000	
Lb2.1	Aménagements bureaux	13 700 000	
Lb2.2	Matériels informatiques et autres de bureau	66 365 000	
Lb2.3	Véhicules		115 000 000
Lb3.1	Frais personnel cadres et d'appui	17 845 996	
Lb3.2	Fonctionnement véhicules	15 750 000	
Lb3.3	Fonctionnement bureaux	23 950 000	
<b>Totaux partiels</b>		<b>217 415 996</b>	<b>115 000 000</b>

**Total budget :** 332 415 996

### **2.8.3.4. Programme Post Conflit de Développement Rural ( 9 ACP BU 019)**

La convention de financement n° 9570/BU identifiée sous le n°BU/002/05/rév.,\_numéro comptable 9 ACP BU 019 dotée d'un budget de soixante six millions sept cent cinquante mille euros (66.750.000 euros) a été signée entre le gouvernement du Burundi et la Commission Européenne en date du 18 novembre 2006.

La gestion de ce programme a été confiée au bureau d'études SOPEX s.a. dans le cadre d'une gestion en régie indirecte.

### **2.8.3.5. Programme PACE**

Le programme est dans sa phase de clôture. Les dépenses encourues comprennent celles financées sur un budget de vingt millions reçus du gouvernement ainsi qu'une enveloppe de plus de 71 millions du FED. Au 30 septembre 2007, il n'avait pas encore été possible au PACE de présenter une situation de clôture des seules opérations financées sur les ressources FED.

### **2.8.3.6. Cellule STABEX**

Depuis le premier avril 2007, le STABEX utilise les fonds du devis programme n°7 doté d'un budget de 433.084.296 FBU s'étendant sur une période de 12 mois soit du 1<sup>er</sup> avril 2007 au 31 mars 2008.

#### **➤ Gestion des cadres d'obligation Mutuelles, protocoles et devis programmes.**

SITUATION FINANCIERE SYNTHETIQUE DU STABEX AU 30 SEPTEMBRE 2007

#### **COM EN COURS DE VALIDITE**

COM 92-99 : Ventilation

LIBELLE	MONTANT
Aide budgétaire	12 000 000
Réhabilitation des stations de lavage	6 500 000
Appui au gouvernement à la restructuration filière CAFE	3 000 000
Appui au gouvernement à la restructuration filière THE	2 500 000
Extension thé à Mwaro	1 000 000
Réhabilitation filière PALMIER A HUILE	5 500 000
Réinsertion des sinistrés de guerre	2 000 000
Pistes rurales	3 250 000
Appui à la production vivrière	3 250 000
Assistance technique	5 500 000
Audit et évaluation	500 000
Etudes	1 000 000
Imprévus	2 183 069

1. **COM 90-91 : Ventilation**

LIBELLE	MONTANT
Aide budgétaire	5 500 000
Réhabilitation 1 <sup>ère</sup> urgence CAFE	2 398 000
Réhabilitation 1 <sup>ère</sup> urgence THE	1 100 000
Réhabilitation 1 <sup>ère</sup> urgence COTON	401 000

Création installation OFB	300 000
Relance Secteur HORTICOLE	2 000 000

**PROTOCOLES D'ACCORD SIGNÉS EN COUR D'EXECUTION**

**Protocoles signés sur le COM 92-99**

<i>INTITULE</i>	<b>MONTANT (en euros)</b>	<b>VALIDITE</b>
Réhabilitation prioritaire filière café	6 500 000	26/6/2007 au 26/6/2009 (24 mois)
Extension plantation théicole Mwaro	1 000 000	24/8/2007 au 24/8/2009 (24 mois)
Programme de replant.3.000ha palmeraie villageoise de Rumonge	5 000 000	24/8/2007 à septembre 2010
Programme assistance personnes expulsées de Tanzanie	2 000 000	24/08/2007 à avril 2009
Programme de réhabilitation des pistes rurales prioritaires	3 343 851	4/11/2005 au 4/11/2007 (24 mois)

**Protocoles signés sur le COM 90-91**

<i>INTITULE</i>	<b>MONTANT (en euros)</b>	<b>VALIDITE</b>
Réhabilitation 1 <sup>ère</sup> urgence des filières Café et Thé	3 498 000	21/9/2005 au 21/12/2007 (27 mois)
Réhabilitation et relance du secteur horticole du Burundi	2 000 000	29/3/2007 à avril 2010

**DEVIS PROGRAMMES EN COURS D'EXECUTION**

**COM 92-99**

1. DP n°1 – Période de croisière : Programme de réhabilitation des pistes rurales prioritaires.

-Montant : 3.625.060.830 bif

-Validité : septembre 2006 à novembre 2007-10-09

2. DP n°7 – Période de croisière : Cellule d'appui à la gestion des fonds de contrepartie du STABEX.

- Montant : 433.084.296 bif
- Validité : 1<sup>er</sup> avril 2007 au 31 mars 2008

### COM 90-91

1. DP n°1 – Période de démarrage : Projet de relance et de réhabilitation du secteur horticole du Burundi.

- Montant : 143.347.570 BIF
- Validité : juillet 2007 à novembre 2007

2. DP n°2 – Période de croisière : réhabilitation de 1<sup>ère</sup> urgence de la filière thé

- Montant : 1.671.712.934 BIF
- Validité : juin 2006 à juin 2008

### SOLDES DES COMPTES A DOUBLE SIGNATURE (ON & DCE)

Banque et intitulé	N° de compte	Solde au 30/9/2007
B.C.B Stabex 90-91 Réhabilitations première urgence	201-01-00089-32	3.778.002,37 EUROS
B.G.F Stabex 92-99 Appui à la production vivrière	800/001/50/11585/1/32	1.792.170.995 FBU
IBB Stabex 92-99 Pistes rurales prioritaires	701-38900-01-33	4.519.666.945 FBU
Finalease Bank Stabex 92-99 Appui à la production vivrière	01022203201-22	676.731.365 FBU

Commentaires : Par lettre ° 1084/2007 du 28 septembre 2007, la Délégation de la Commission Européenne demande à l'ordonnateur National de contresigner les ordres de virement en faveur du compte N° 701-42960-01-88 IBB « appui à la production Vivrière.

Ces fonds proviennent des Banque Finalease et BGF. D'une part la totalité des fonds déposés au compte Finalease est virée sur ce compte, excepté les intérêts produits au cours du mois de septembre 2007.

D'autre part, un virement mensuel de 500millions de BIF sera effectué, afin d'éviter des problèmes de trésorerie à cette dernière.

#### ➤ Contrôles comptables et financiers des mémoires

Concernant les contrôles effectués par le service Finances & Comptabilité, il s'agit des pièces des devis programmes suivants :

- Transmission du rapport de contrôle comptable et financier du mémoire n° 1 du DP7 couvrant la période du 1<sup>er</sup> avril 2007 au 30 mars 2008 et envoi de l'ordre de virement à la Délégation pour endossement de l'avance de fonds.
- Transmission des rapports de vérification des pièces comptables des devis programmes PAPV DP4 et Transport théiers. Les comptes respectifs ont été clôturés par le versement des reliquats non consommés de 167.673.231 BIF et 4.084.044 BIF.

- Transmission du rapport de vérification des pièces comptables du DP6 de la Cellule STABEX.

#### **2.8.4. Clôture des crédits délégués**

Les engagements individuels non encore clôturés concernent le Programme PREBU (7 ACP BU 54), Le Projet PRS (7 ACP BU 56 PATSBU) et de la Cellule d'appui à l'ordonnateur National du FED, projet 7 ACP BU 048.

## 2.8.5 Décaissements des fonds FED

### Annexe1

<b><u>Engagements spécifiques payés de 06 au 30/09/2007</u></b>					
13/06/07	249314	3320/102	PAYEUR DELEGUE	Dot initial STABEX DP7	83 873,37
12/06/07	249310	3320/102	J.C. NOBLET	Indeminité de loget 05/07	1 500,00
12/06/07	249311	3320/102	J.C. NOBLET	Honoraire 05/07, fre 10407	5 865,00
09/07/07	8	800/50/11585/1/32	J.P. Le GOFF	Honoraires et frais directs 06/07	11 850,00
16/07/07	491	Payeur délégué	Véronique PARQUE	Rbt billet d'avion du 02/10 au 31/12/05	1 500,00
24/07/07	249356	3320/004	GUTWARA NEZA	Dot initial DP1	650 758,52
02/08/07	249357	3320/004	PPARP	Demande de réapprovisionnement n°1	16 141,74
07/08/07	492	Payeur délégué	FCT	Dit initial DP1	75 380,00
06/08/07	9	201-01-00089-32	PRHB	Dot initial DP1	62 138,00
09/08/07	10	201-01-00089-32	TOMATE	Paiet avance de 60%, fre 20070715	60 242,40
09/08/07	493	Payeur délégué	S.A. SOPEX N.V.	Paiet avance de 20%, fre 27/059	335 600,00
20/08/07	249318	3320/102	J.C. NOBLET	Indemnité de logement 07/07	1 500,00
07/09/07	249320	3320/102	J.C. NOBLET	Honoraires 06/07 fre 10607	10 356,56
07/09/07	249321	3320/102	J.C. NOBLET	Indemnité Logement 06/07	1 500,00
07/09/07	249322	3320/102	J.C. NOBLET	Frais remboursable	2 514,14
07/09/07	249323	3320/102	J.C. NOBLET	Honoraire 07/07, fre 10407	8 280,00
22/08/07	495	Payeur délégué	Siretech	Paiet 1ère tranche	1 980,00
20/08/07	496	Payeur délégué	Véronique PARQUE	Rbt billet d'avion du 17/06 au 04/07/2005	1 128,13
07/09/07	11	201-01 00089-32	HYDROPLAN	Fre n° 31768-1, avance 60%	38 565,00
17/09/07	12	800/50/11585/1/32	J.P. Le GOFF	Honoraires et frais directs 07/07	10 470,00
17/09/07	13	800/50/11585/1/32	JP LE GOFF	Honoraires 08/07, fre C08/2007	6 330,00
27/09/07	14	800/50/11585/1/32	J.P. Le GOFF	Fre C 05/07 honoraire 05/07	11 850,00
27/09/07	249325	3320/102	J.C. NOBLET	Honoraires et primes d'exp. 08/07	6 210,00
27/09/07	249326	3320/102	J.C. NOBLET	loget 08/07	1 500,00
07/09/07	497	3320/004	TRACTEBEL DVT ENG	fre N°646000769, frais forfaitaires 02/06	27 837,81
09/10/07	498	Payeur délégué	Sirtech	Paiet 30% mat inf réc prov.fre n° 2007/08/02,	10 592,00
24/09/07	249359	3320/004	PPCDR	Dot initial DPO	89 901,09
27/09/07	500	Payeur délégué	AGRER S.A.	fre 707080 frais remboursable	10 928,00
<b>TOTAL</b>					<b>1 546 291,76</b>